Compte Administratif 2022

Compte Administratif 2022 Commune

La balance

	Investis	sement	Fonctio	nnement	To	otal
Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2021		543 701,17 €		919 704,43 €		1 463 405,60 €
Opérations de l'exercice 2022	2 479 410,82 €	2 584 822,95 €	7 547 237,79 €	7 840 44,\$2 €	10 026 648,61 €	10 425 267,77 €
Résultats exercice 2022		105 412,13 €		293 207,03 €		398619,16 €
Totaux 2021-2022	2 479 410,82 €	3 128 524,12 €	7 547 237,79 €	8 760 14 ,2 5 €	10 026 648,61 €	11 888 673,37 €
Résultats de clôture 2022		649 113,30 €		1 212 911,46 €		1 862 024,76 €
Restes à réaliser	310 000,00 €	83 000,00 €			310 000,00 €	83 000,00 €
Totaux cumulés 2022 + RAR	310 000,00 €	732 113,30 €	0,00 €	1 212 911,46 €	310 00,000 €	1 945 024,76 €
Résultats définitifs		422 113,30 €		1 212 911,46 €		1 635024,76 €

Le compte administratif 2022 présente

- un excédent de fonctionnement de 293 207,03 €
- un excédent d'investissement de 105 412,13 €

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022 : les dépenses de fonctionnement sont de 7 230 000 € (en hausse de 6,99% par rapport à 2021 avec 6 757 936 €).

Les dépenses d'exploitation hors frais de personnel sont de 2 276 644 € contre 2 033 482 € en 2021 sot une hausse de 11,96 % ce qui représente 243 162 €. (rappel 1 797 933 € en 2020). Cette hausse par rapport au réalisé 2021 s'explique par des travaux en régie plus important, le contexte inflationniste et à l'année 2021 marquée par le COVID donc toutes les actions n'avaient pas été réalisées.

	2019	2020	%	2021	%	2022	%
EAU ET ASSAINISSEMENT	28 540 €	18 300 €	-35,88%	23 283 €	27,23%	25 575 €	9,84%
ELECTRICITE	179 669 €	167 714 €	-6,65%	156 902 €	-6,45%	153 608 €	-21,0%
GAZ	158 139 €	92 374 €	-41,59%	153 773 €	66,47%	134 154 €	-1 <i>2</i> 76%
CARBURANTS	27 447 €	19 645 €	-28,43%	25 090 €	27,72%	29 539 €	17,73%
ALIMENTATION	12 749 €	19 204 €	50,63%	24 009 €	25,02%	14 020 €	-41,61%
AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	52 843 €	52 470 €	-0,71%	38 576 €	-26,48%	49 718 €	28,88%
FOURNITURES D'ENTRETIEN	14 091 €	24 644 €	74,89%	30 963 €	25,64%	23 303 €	-24,74%
FOURNITURES DE PETITS EQUIPEMENTS	58 069 €	91 073 €	56,84%	67 827 €	-25,52%	103 462 €	52,54%
FOURNITURES DE VOIRIES	28 257 €	26 314 €	-6,88%	39 093 €	48,56%	48 243 €	23,41%
VETEMENTS DE TRAVAIL	10 403 €	18 251 €	75,44%	22 402 €	22,74%	23 649 €	5,57%
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	7 672 €	7 988 €	4,12%	9 118 €	14,15%	13 446 €	47,47%
FOURNITURES SCOLAIRES	35 164 €	33 836 €	-3,78%	33 660 €	-0,52%	32 393 €	-3,76%
ACHAT DE PRESTATIONS DE SERVICES	247 874 €	181 115 €	-26,93%	213 370 €	17,81%	300 771 €	4,096%
AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	8 320 €	44 284 €	432,26%	8 127 €	-81,65%	13 288 €	63,50%

L'analyse fait ressortir les éléments suivants :

- Fournitures de petits équipements +52% (+ 35 635 €): hausse des achats pour le fonctionnement des services et l'entretien courant dans les bâtiments (électricité, sanitaires, serrurerie, radiateurs, vaisselle ...),
- Achats de prestations de services +41 % (+ 87 401 €) : fréquentation en hausse des restaurants scolaires et des accueils de loisirs (+30 000), séjour hiver 2022 (+32 000), séjour avril et été (+18 000).

	2019	2020	%	2021	%	2022	%
CONTRAT PRESTATIONS SERVICES	74 513 €	96 988 €	30,16%	106 751 €	1007%	139 726 €	30,89%
LOCATIONS MOBILIERES	31 446 €	25 433 €	-19,12%	50 741 €	99,51%	28 920 €	-43,00%
ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BATIMENTS	37 399 €	102 590 €	174,31%	22 866 €	-77,71%	50 235 €	119,69%
ENTRETIEN ET REPARATION SUR VOIES ET RESEAUX	145 454 €	279 416 €	92,10%	403 453 €	44,39%	396 616 €	-1,69%
ENTRETIEN ET REPARATION DES VEHICULES	25 297 €	20 453 €	-19,15%	55 067 €	169,24%	33 125 €	-39,85%
ENTRETIEN ET REPARATION SUR AUTRES BIENS MOBILIERS	17 430 €	6 411 €	-63,22%	17 159 €	167,65%	2 966 €	-82,71%
MAINTENANCE	39 213 €	47 293 €	20,61%	65 246 €	37,96%	119 145 €	82,61%
PRIMES D'ASSURANCES	69 704 €	128 187 €	83,90%	94 801 €	-2604%	96 241 €	1,52%
DOCUMENTATION	2 286 €	2 090 €	-8,57%	2 897€	38,61%	1 917 €	-33,83%
FORMATION DES AGENTS	2 952 €	34 956 €	1084,15%	9 582€	-72,59%	34 800 €	263,18%

- Contrats de prestations +31 % (+ 32 975 €) : convention de médiateur social notamment,
- Entretien bâtiments publics +119 % (+ 27 368 €) : réparation toitures suite tempête, augmentation des entretiens,
- Maintenance +82 %(+ 53 899 €) : hausse des entretiens de chaudières (+17 000), de logiciels (+ 7 000) et d'extincteurs (+8 000),
- Versements à des organismes de formation +263 % (+ 25 217 €) : contrat d'apprentissage (+12 000), informatique (+ 6 000), risques routiers (+ 4 000),
- Entretiens et réparations matériel roulant et petits matériels -50 % (- 36 134 €) : parc automobile renouvelé qui engendre moins de réparations que sur parc vieillissant,

	2019	2020	%	2021	%	2022	%
HONORAIRES	5 670 €	470 €	-91,71%	36 978 €	7767,66%	6 220 €	-83,18%
FETES ET CEREMONIES	113 288 €	21 702 €	-80,84%	72 557 €	234,33%	121 175 €	67,01%
IMPRESSION	11 851 €	10 599 €	-10,56%	13 942 €	31,54%	18 719 €	34,26%
TRANSPORTS COLLECTIFS	57 579 €	34 847 €	-39,48%	53 662 €	53,99%	65 948 €	22,90%
FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	9 476 €	9 761 €	3,01%	11 001 €	12,70%	10 591 €	-3,73%
FRAIS DE TELECOMMUNICATION	31 966 €	29 231 €	-8,56%	32 749 €	12,04%	26 985 €	-17,60%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	58 114 €	107 867 €	85,61%	88 748 €	-17,72%	100 665 €	13,43%

- Fêtes et cérémonies +67 % (+ 48 617 €) : dépenses en hausse par rapport à 2021 suite à une année incomplète en festivité en raison de la crise sanitaire,
- Honoraires -83 % (-30 757 €): moins de dépenses car en 2021 augmentation importante due à l'expertise effectuée suite à l'incendie de l'Harmonie municipale.

 Les frais de personnel ont augmenté de 6,82 % pour un montant de 4 026 141 € contre 3 769 109 € en 202 équivalent à 257 032 €. (rappel 3 574 262 € en 2020)

Cette hausse de 257 032 euros par rapport à 2021 s'explique par les raisons suivantes :

1) Personnel titulaire et stagiaire : 77 000 €

Arrivées statutaires : 100 700 €

Impact des agents arrivés au cours de l'année 2021 : 19 500 € (Agent au service bâtiment / Agent de la police rurale)

Impact des recrutements prévus au cours de l'année 2022 : 76 000 € (Agent au secrétariat général / chef d'équipe au cadre de vie)

Impact des fins de disponibilités potentielles au cours de l'année 2022 : 11 500 € (Agent au service jeunesse)

Départs statutaires : - 146 400 €

Impact des départs d'agents au cours de l'année 2021 : - 100 400 € (Retraite du responsable adjoint des services techniques / retraite au cabinet du maire / retraite d'un appariteur / décès en activité d'un agent d'entretien / décès en activité d'un agent au service technique / mutation d'un agent au secrétariat des ST)

Impact des départs d'agents au cours de l'année 2022 : - 46 000 € (mutation d'un agent chargé de projets)

Titularisations: 58 000 €

Impact des agents titularisés au cours de l'année 2021 : 21 400 € (agent d'accueil)

Impact des agents qui seront titularisés au cours de l'année 2022 : 36 600 € (2 ATSEM)

Maladie (changement de positions statutaires liées à des arrêts de longue durée) : +23 000 euros (estimation au budget initiale de - 12 950 €)

Impact des évolutions de carrière (GVT) : 43 200 €

- Reclassement de la catégorie C au 01/01/2022 : 15 000 €
- Avancements d'échelon 2022 (71 agents concernés en raison de la bonification exceptionnelle d'un an pour la catégorie C) :
 14 200 €

- Impact des avancements de grade 2021 : 4 000 €

- Enveloppe prévisionnelle pour les avancements de grade : 10 000 €

Modification de temps de travail : - 1 500 €

2) Personnel contractuel : 14 800 €

<u>Arrivées contractuels</u>: 82 300 €

Impact des arrivées en CDD au cours de l'année 2021 : 49 800 € (contrats PEC / retour d'un contractuel en congé parental)

Impact des recrutements contractuels prévus au cours de l'année 2022 : 42 500 € (CDD / contrats PEC / jobs étudiants, accueil de loisirs)

Départs contractuels : -21 300 €

Impact des fins de contrats au cours de l'année 2021 : - 21 300 € (contrats PEC / CDD)

<u>Titularisations</u>: - 56 200 €

Impact des agents titularisés au cours de l'année 2021 : - 19 600 € (agent d'accueil)

Impact des agents qui seront titularisés au cours de l'année 2022 : - 36 600 € (2 ATSEM)

3) Impact sur la rémunération : 3 000 €

- Nouvelle cotisation au CNFPT pour financer l'apprentissage (0.05% de la masse salariale) : 1 150 €
- Baisse de la cotisation d'accident de travail (- 0.8% de la masse salariale des agents affiliés au régime général) : 7 400 €
- Enveloppe de revalorisation du RIFSEEP (nouveaux bénéficiaires / ajustements de niveaux / évolution de l'expérience professionnelle) : 5 000 €
- Prime mobilité (covoiturage) : 4 250 €

4) Impact sur éléments annexes : 152 500 €

- Versement de chèques CADHOC pour le Noël de l'agent dans le cadre de l'action sociale : 25 500 €
- Hausse du point d'indice et de la bonification d'un an de carrière à hauteur de 40 000 € (décision gouvernementale en cours d'année au 1er juillet 2022)
- remplacement agents en arrêts maladie donc heures complémentaires et supplémentaires en hausse de 87 000 €
- Les autres charges de gestion courante sont en légère baisse de 0,36% avec 852 614 € en 2022 contre 855 696 € en 2021.

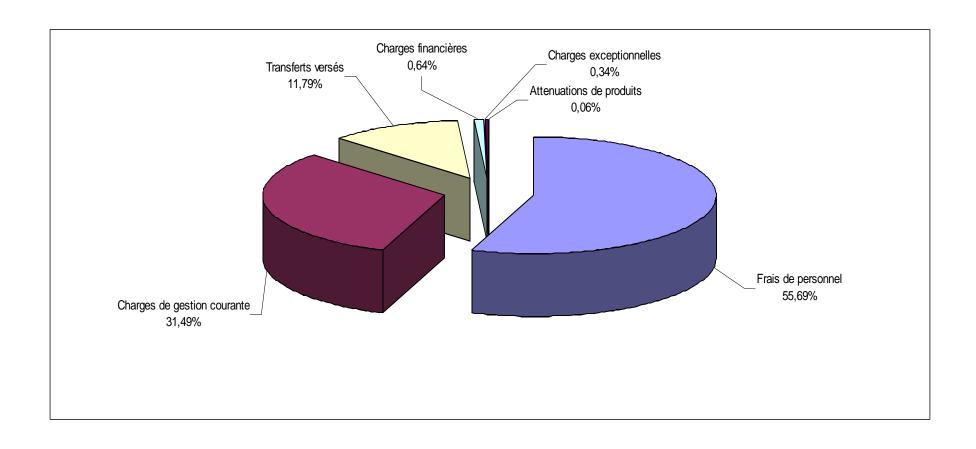
	2019	2020	%	2021	%	2022	%
INDEMNITES ELUS	89 106 €	87 880 €	-1,38%	98 480 €	12,06%	100 204 €	1,75%
COTISATIONS RETRAITE ELUS	7 284 €	3 662 €	-49,73%	4 074 €	11,25%	5 133 €	25,99%
CONTRIBUTION ORGANISME DE REGROUPEMENT	430 582 €	461 783 €	7,25%	447 130 €	-3, 7 %	449 288 €	0,48%
SUBVENTION CCAS	181 000 €	257 400 €	42,21%	232 000 €	-987%	225 000 €	-3,02%
SUBVENTIONS AUTRES ORGANISMES	65 745 €	74 212 €	12,88%	66 811 €	-9,97%	68 876 €	3,09%

Les dépenses les plus importantes dans ce chapitre sont :

- la subvention au C.C.A.S. (225 000 euros en 2022 232 000 euros en 2021), soit -3,02%,
- les participations au SIVOM du Bruaysis (449 288 euros en 2022 447 130 euros en 2021), soit +0,48%,
- les subventions aux associations (68 876 euros en 2022 66 811 euros en 2021), soit +3,09%.
- Les charges financières sont de 45 921 € contre 39 395 € en 2021 soit une hausse de 16,57%, avec la signature d'un nouvel emprunt d'un million d'euros en 2022 pour les travaux d'investissement.
- Les charges exceptionnelles sont en baisse de 63,06% en 2022 avec 16 575 € contre 44 873 € en 2021.

Le chapitre est revenu à une tendance normale par rapport aux années 2020 et 2021 qui ont vu des aides versées aux commerçants divionnais (1 000 €/commerçant) et la mise en place de l'opération Keetiz (opération renouvelée en 2021).

Répartition des dépenses de fonctionnement 2022 :



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022 :

7 832 944 € contre 7 848 529 € en 2021 : en baissede 0,20 %

Les recettes d'exploitation : produits des services et de gestion courante (loyers / entrées restauration scolaire / concession cimetière...) sont en hausse de 2,82% à 311 436 € contre 302 907 € en 2021. Une nette augmentation est observée grâce à la reprise des activités culturelles (gala de danse, spectacle fin d'année) et une hausse de la fréquentation des accueils de loisirs (+18 463 €). Suite à l'application de la tarification à 1€ depuis septembre 2022 pour les autres tranches non bénéficiaires jusqu'alors, une baisse des recettes est observée (-12 018 €).

	2019	2020	%	2021	%	2022	%
CONCESSIONS CIMETIERE	18 340 €	17 705 €	-3,46%	19 420 €	9,69%	19 400 €	-0,10%
REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE	16 909 €	21 092 €	24,74%	19 222 €	-8,87%	19 779 €	2,90%
PARTICIPATION USAGERS SERVICES CULTURELS	8 863 €	1 510 €	-82,96%	3 458 €	129,01%	13 080 €	278,25%
PARTICIPATION USAGERS AUX SERVICES A CARACTERE SOCIAL	47 873 €	22 961 €	-52,04%	31 529€	37,32%	40 370 €	28,04%
PARTICIPATION USAGERS SERVICES PERISCOLAIRES ET ENSEIGNEMENT	110 553 €	77 474 €	-29,92%	128 632 €	6 6,03%	116 614 €	-9,34%
REVENUS DES IMMEUBLES (LOYERS)	81 489 €	81 010 €	-0,59%	97 685 €	20,58%	98 225 €	0,55%

Les autres recettes (participations diverses et impôts et taxes diverses) ont augmenté à 1 315 689 € ∞ntre 1 149 282
 € en 2021, soit +14,48%.

Ceci s'explique principalement de la façon suivante :

- Augmentation du Fonds de compensation de TVA de 49 507 euros sur le montant perçu en 2022 correspondant aux entretiens de voiries et de bâtiments réalisés en 2020 qui ont été supérieurs à ceux de 2019. (64 141 euros en 2022 14 633 euros en 2021),
- Augmentation de 63 504 euros des financements de la CAF notamment pour la micro-crèche (393 193 euros en 2022 – 329 688 euros en 2021),

- Augmentation de 47 901 euros sur la participation de l'Etat concernant notamment l'aide pour la cantine à 1 euro et les aides pour l'organisation des élections présidentielles et législatives (82 086 euros en 2022 34 185 euros en 2021),
- Stabilité sur le cumul de la Dotation de solidarité communautaire et le fonds de péréquation intercommunal avec 296 143 euros en 2022 et 296 126 euros en 2021.

	2019	2020	%	2021	%	2022	%
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	54 706 €	54 706 €	0,00%	54 706 €	900%	54 706 €	0,00%
DOTATION SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	237 374 €	126 263 €	-46,81%	112 840 €	-10,63%	113 465 €	0,55%
FONDS PEREQUATION INTER COMMUNALE	134 400 €	205 438 €	52,86%	183 286 €	-1078%	182 678 €	-0,33%
FONDS NATIONAL GARANTIE INDIVIDUELLE DES RESSOURCES	16 187 €	16 187 €	0,00%	16 187 €	900%	16 187 €	0,00%
TAXE ELECTRICITE	121 721 €	98 030 €	-19,46%	103 157 €	523%	97 248 €	-5,73%
EMPLACEMENTS PUBLICITAIRES	9 372 €	10 245 €	9,31%	11 283 €	10,13%	10 625 €	-5,83%
DROITS DE MUTATION	79 274 €	96 934 €	22,28%	96 779 €	-0,16%	104 452 €	7,93%
ATTRIBUTION FONDS DPT TAXE PRO	99 818 €	103 210 €	3,40%	99 071 €	-401%	102 013 €	2,97%
PARTICIPATION EMPLOI AVENIR	13 562 €	4 079 €	-69,92%	- €	-100,00%		
AUTRES PARTICIPATIONS DE L'ETAT	23 041 €	38 497 €	67,08%	34 186 €	-11,20%	82 087 €	140,12%
SUBVENTIONS AUTRES ORGANISMES	298 639 €	285 586 €	-4,37%	329 689 €	1544%	393 193 €	19,26%
FCTVA	- €	23 181 €	-	14 633 €	-	64 141 €	338,33%
DEPARTEMENTS	6 197 €	24 086 €	288,67%	14 483€	-39,87%	23 108 €	59,55%
REGIONS	- €	- €		- €		5 396 €	
DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE	8 437 €	11 806 €	39,93%	51 320€	334,69%	28 975 €	-43,54%
COMPENSATION EXONERATION TF	25 003 €	29 264 €	17,04%	27 656 €	-5,49%	37 413 €	35,28%
COMPENSATION EXONERATION TH	145 819 €	151 929 €	4,19%	-€	-100,00%	- €	

Les dotations de l'état augmentent de 1,09% à 3 298 621 € en 2022 contre 3 263 193 € en 2021.

La Dotation forfaitaire est quasi identique à 2021 avec 1 354 339 €.

La Dotation de Solidarité Rurale augmente de +5,67% soit 16 774 € de plus et la Dotation de Solidarité Urbaine augmente de + 2,41% soit 34 317 € de plus. La Dotation Nationale de Péréquation diminue de 7,62% soit de 14 362 € en moins.

	2019	2020	%	2021	%	2022	%
DOTATION FORFAITAIRE	1 348 671 €	1 355 640 €	0,52%	1 355 640 €	-	1 354 339 €	-0,10%
DOTATION SOLIDATITE RURALE	250 178 €	277 777 €	11,03%	296 048 €	658%	312 822 €	5,67%
DOTATION SOLIDARITE URBAINE	1 347 673 €	1 389 028 €	3,07%	1 423 032 €	2,45%	1 457 349 €	2,41%
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	187 597 €	192 595 €	2,66%	188 473 €	-2,14%	174 111 €	-7,62%

Les recettes des impôts locaux ont augmenté de 3% avec 2 799 388 € en 2022 contre 2 717 722 € en 2021.

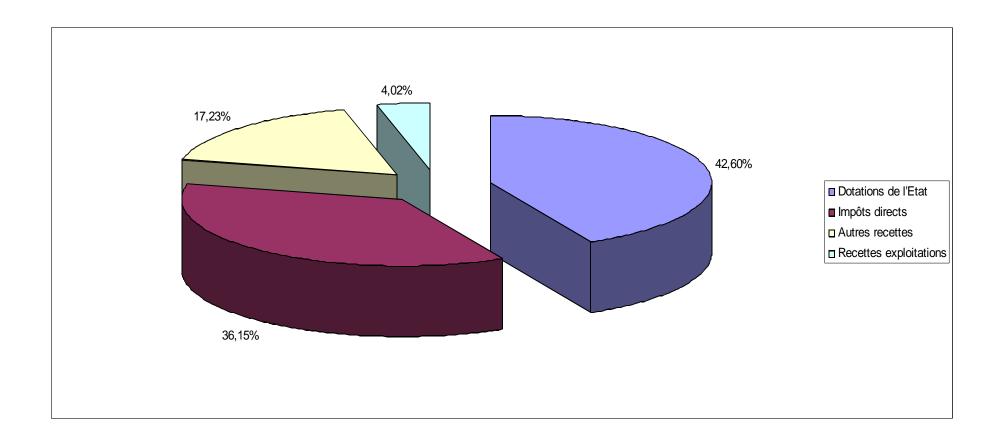
Cette hausse correspond à l'augmentation des bases car la commune n'a pas augmenté les taux en 2022.

Pour rappel, les communes se voient transférer le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département du territoire. Chaque commune se voit donc transférer le taux départemental de TFB qui vient s'additionner au taux communal.

- Les atténuations de charges ont diminué de 39 150 euros avec 78 371 euros sur l'exercice 2022 contre 117 521 euros en 2021 soit une baisse de près de 33,31% (remboursement d'assurance d'agents en arrêt maladie).
- Les recettes exceptionnelles exceptées les remboursements d'assurances maladies représentent la somme de 18 014 € (cessions, indemnités suite incivilités,...).

Répartition des recettes de fonctionnement 2022 :

(sauf recettes exceptionnelles et remboursements maladies)



Investissement 2022

Les dépenses totales d'investissement s'arrêtent en 2022 à 2 479 410 €

- 2 089 589 euros en dépenses d'équipement (853 000 euros en 2021, 531 100 euros en 2020, 832 670 euros en 2019),
- 230 676 euros pour le remboursement du capital de la dette,
- 159 145 euros pour les opérations d'ordres, comptables et patrimoniales (biens sans maîtres, cession, avance à réintégrer, apurement du compte 1069 avant passage à la M57).

Les dépenses d'équipements se répartissent de la manière suivante :

Bâtiments municipaux:

- rénovation des services techniques : 28 000 euros
- rénovation bureaux mairie + mobilier : 34 000 euros
- salle Carton (diagnostics amiante, parasitaire, structurel, scan du bâti, étude géotechnique, maîtrise d'œuvre, platelage) : 97 400 euros
- aménagement espace jeunes : 3 900 euros
- achat bâtiment centre ville (ancienne caisse d'épargne): 157 300 euros
- réfection de la toiture salle Mandela + reliquat salle Mancey : 63 000 euros
- clôture logement Transvaal : 7 800 euros
- clôture portail ancien bâtiment école Joliot-Curie : 4 700 euros
- diagnostic pose panneaux photovoltaïques : 21 200 euros
- chaudière bâtiment ELC: 3 000 euros
- remplacement de portes primaire Clarence, maternelle Transvaal: 11 400 euros
- ravalement façade maternelle cité 30 : 11 000 euros

escaliers primaire centre : 10 100 euros

protection aux abords de l'école primaire Clarence : 19 000 euros

Espaces publics:

• aménagement base de loisirs de la Biette (aménagement des berges, achat mobil-home, reprise des cheminements): 112 000 euros (98 000 euros en 2021)

études extension du cimetière : 14 000 euros

aménagement cimetière des indigents : 15 000 euros

aménagement du cimetière : 16 700 euros

Voiries / Sécurité Routière :

• candélabres : 28 900 euros

illuminations de noël : 6 500 euros

abri vélos stade Jules Mallez : 12 200 euros

réfection du pont rue Basly : 192 000 euros

• vidéoprotection : 240 000 euros

• réfection parking du pôle associatif du Transvaal : 153 000 euros

barrières et clôture parking du pôle associatif du Transvaal : 14 800 euros

barrières rue Neruda : 3 000 euros

diagnostics et maîtrise d'œuvre rues Lamendin et Casanova : 12 500 euros

achat terrain rue Lamendin : 6 800 euros

plantations mairie et rue Jules Guesde, jardinières : 12 400 euros

• signalétique : 3 200 euros

raccordements électriques diverses rues : 8 000 euros

Enseignement:

- mobilier écoles diverses (tableaux, armoires, bacs de rangement, bibliothèque): 10 800 euros
- électroménagers maternelle cité 30, primaire centre : 1 000 euros
- pose de rideaux stores écoles maternelle et primaire Transvaal : 19 500 euros
- aménagements salles d'évolution écoles maternelles : 13 700 euros
- pose de capteurs co2 dans les écoles : 4 200 euros
- achat de tablettes et d'écrans numériques interactifs : 66 000 euros
- préaux écoles maternelles Vaal-vert et Clarence : 36 000 euros

Équipements des services :

- véhicules services techniques (clio, c1, kangoo, utilitaire, plateau remorque, mini pelle) : 108 000 euros
- équipements environnement espaces verts, cimetière : 31 000 euros
- matériels informatiques (ordinateurs, écrans, supports) et téléphonie : 56 000 euros
- équipements de musique, matériels (sonorisation, imprimante billetterie) : 6 800 euros
- équipements salles des fêtes, festivités (tables, chaises, chariots, rideaux, électroménagers, podiums, tonnelles) : 55 000 euros

Sports:

- travaux vestiaires de football stade Jules Mallez : 342 400 euros
- matériel de sport : 4 100 euros
- diagnostics complexe sportif: 12 300 euros

Les recettes totales d'investissement 2022 sont de 2 584 822 €.

Les dépenses d'équipement ont été financées par des subventions pour un montant de 340 300 euros.

Pour combler les besoins d'investissement pour 2022, une somme de 700 000 euros a été transférée de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Cette somme correspond à l'excédent de fonctionnement (recettes de fonctionnement supérieures aux dépenses de fonctionnement) accumulé sur plusieurs années.

Pour financer les plus de deux millions d'euros investis cette année, la commune a réalisé un emprunt d'un million d'euros.

Le remboursement de la TVA s'élève à la somme 79 300 euros sur les investissements effectués en 2020.

Les amortissements ont contribué également à ses recettes à hauteur de 293 700 euros et les opérations d'ordres et patrimoniales (biens sans maîtres, cessions) pour un montant de 131 000 euros.

La Taxe d'Aménagement s'élève à 30 500 euros et les dépôts de garantie de la délégation de service public s'élève à 10 000 euros.

Compte Administratif 2022- Budgets Annexes

Budget annexe Lotissement communal du Transvaal

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	- €	- €
DEFICIT DE FONCTIONEMENT 2021	6 349,84 €		- 6 349,84 €
TOTAL 1	6 349,84 €	- €	- 6 349,84 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	- €	- €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2021	6 341,60 €		- 6 341,60 €
TOTAL 2	6 341,60 €	- €	- 6 341,60 €
TOTAL DES DEUX SECTIONS (1+2)	12 691,44 €	- €	- 12 691,44 €

Aucun mouvement n'a été réalisé en 2022 sur ce budget.

Résultat cumulé 2021 (investissement et fonctionnement) est de - 12.691,44 €

Budget annexe Zone Activités Avenue Paul Plouviez

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 920,06 €		- 1 920,06 €
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT 2021	14 087,75 €		- 14 087,75 €
TOTAL 1	16 007,81 €	- €	- 16 007,81 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	1 920,06 €	1 920,06 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2021	149 027,64 €		- 149 027,64 €
TOTAL 2	149 027,64 €	1 920,06 €	- 147 107,58 €
TOTAL DES DEUX SECTIONS (1+2)	165 035,45 €	1 920,06 €	- 163 115,39 €

Le montant de 1 920,06 € correspond à des amortissements sur investissement antérieurs.

Le résultat de 2022 en fonctionnement est de -16 007,81 €.

Le résultat de 2022 en investissement est de -147 107,58 €.

Résultat cumulé 2022 (investissement et fonctionnement) est de -163 115,39 €

Budget annexe Zone Activités de La Clarence

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	- €	- €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2021	950,00 €	- €	- 950,00 €
TOTAL 1	950,00 €	- €	- 950,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	- €	- €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2021	56 402,32 €	- €	- 56 402,32 €
TOTAL 2	56 402,32 €	- €	- 56 402,32 €
TOTAL DES DEUX SECTIONS (1+2)	57 352,32 €	- €	- 57 352,32 €

Aucun mouvement n'a été réalisé en 2022 sur ce budget.

Résultat cumulé 2022 (investissement et fonctionnement) est de - 57.352,32 €